

## Quelles sont les conditions d'obtention d'une exonération fiscale pour une association ou une fondation?

Les associations ou fondations peuvent bénéficier d'exonération totale ou partielle sur les bénéfices et sur le capital, sur la donation ou sur des successions ultérieures éventuelles.

L'Etat se prononce sur les demandes d'exonération sur la base des critères suivants:

- L'entité doit servir un but d'intérêt public, culturel ou de bienfaisance.
- Elle doit s'assurer les moyens de son ambition et le prouver en présentant un budget.

La demande d'exonération doit être adressée à l'administration fiscale au moment de la création de l'entité. Dans le cas de la fondation, c'est généralement le notaire qui se charge de cette formalité.

Lorsque les montants engagés sont substantiels, il est possible, pour éviter les mauvaises surprises, d'obtenir de l'administration fiscale un préavis d'exonération. Mais cela peut prendre plusieurs mois.

C. G.